



FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE BRETAGNE PAYS DE LOIRE

A.S.A AUTO-CROSS DE L'OUEST

36ème AUTO-CROSS ET SPRINT-CAR DE MAURON 56

REGLEMENT

Le règlement particulier complète la réglementation générale 2019 de la FFSA. Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'A .S.A. AUTO-CROSS DE L'OUEST 1 la Gaubretière 44750 CAMPBON organise les 6/7 AVRIL 2019 avec le concours de l'AUTO-CROSS MAURONNAIS une épreuve nationale d'AUTO-CROSS et SPRINT-CAR intitulée :

36ème AUTO-CROSS ET SPRINT-CAR DE MAURON 56

Elle compte pour :

- Le championnat de France d'Auto-Cross.
- La Coupe de France d'auto-Cross ;
- Le Championnat de France de SUPER-SPRINT.
- La Coupe de France JUNIOR-SPRINT et MAXI-SPRINT.
- Le Championnat de France SPRINT-GIRL.
- Le Championnat de la ligue Régionale du Sport Automobile.
- Le Championnat des conducteurs de I A C O

.Le présent règlement a été enregistré par la ligue Régionale du sport automobile sous le **N°2** en date du **09 /01/2019** par la FFSA sous le permis d'organisation **143** en date du **21/02/2019**

1.1. OFFICIELS

Observateur de la F.F.S.A	M.RIOUX DOMINIQUE	14770
Président du Collège des commissaires Sportifs	M.SCHUBLER PIERRE	27374
Délégué F F S A	Mme MITRAC DANIELE	6151
Membres du collège	M.MERCIER JEAN MARIE	4176
Secrétaire du collège des commissaires sportifs		
Directeur de Course	M.RAINAUD CHRISTIAN	6150
Directeur de course adjoint chargé de la gestion des images	M.LEAUTE MICHEL	12844
Directeur de course adjoint	M.MENOCHET PATRICE	3286
Adjoints à la Direction de course Arrivée	M. BERGUES THIERRY	76614
Arrivée	M.GOUILLER STEPHANE	189942
Départ	M.PINI BARBARA	205557
Départ	M.GOURDON JOSEPH	8938
Adjoint chargé de la vérification des N° de course et de la publicité	M.BEAL LUC M.RICHARD JEAN PAUL	9660 250666
Commissaire Technique Responsable délégué F.F.S.A	M.LOBROT MARTIAL	114567
Commissaires techniques	M.RICHARD YVES	4953
	M.MEVEL ANDRE	18689

	M.BOUGAULT MICHEL	42903
	M.VINCENT ROBERT	8796
	M.ROQUES JEAN PIERRE	178808
	M.HUBY YVES	4923
	M.OLLIVIER CLAUDE	16353
	M.BROUSSE GUY	48007
	M.WATTU GWENAEL	47803
	M.BARBAUD YOHANN	149794
Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents	M.OLLITRAULT JEAN PAUL	6694
	M.HARDOU JEAN JACQUES	25930
	M.ROUINVY J.LUC	10672
Chronométrateur responsable délégué F.F.S.A.	M.GAASCH PATRICE	32392
Chronométrateurs. 4 choisis parmi la liste proposée par la FFSA.	M.MARTINEAU FREDDY	12279
	M.MOREAU JOEL	176841
	M.VEZIE FRANCOIS	205770
	MME GAUDET GYSLAINE	4210
	MME MOYON ROSELYNE	231444
	MR.MILLOT CLAUDE	148448
	MMME MARTIN MADO	207487
	M. MONFORT STEHANE	38611
Commissaire responsable du parc fermé	M.ROUINVY JEAN LUC	10672
Secrétariat main courante	MME BARET EVELYNE	242849
Responsable des vérifications administratives	MME MOREAU FRANCE	13620
Secrétariat serveur	MME TOLLEMER NATHALIE	25930
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état de la piste	M.GANDIN BERNARD	
Médecin Chef	DOCTEUR NOUREDINE HEROUAL	
	DOCTEUR BOUGUELLID YAZID	
Responsable de la sécurité	M.GANDIN BERNARD	
Responsable du service presse	M.JUGAND THOMAS	
Responsable de l'affichage	M. LE PESQUER GILBERT	
	M.GOUYETTE DENIS	244794
Speakers	M.MOREAU PATRICK	13621
	M.LEGENTILHOMME JULIEN	245099

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit leur participation à la compétition.

L'organisateur Technique est Auto-Cross Mauronnais et l'organisateur Administratif est ASA Auto-Cross de l'Ouest.

1.2 .HORAIRES

Horaires détaillés en annexe.

1.3 VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques pour les pilotes invités auront lieu le 6 AVRIL 2019 de **7H30 à 10H15**
 Les vérifications administratives au bungalow administratif, les vérifications techniques au hangar technique.

Chaque pilote invité recevra une convocation individuelle. Si à la date du 4 AVRIL 2019 le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au 0641421441OU0240581327

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Pour les pilotes invités les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

MME PINI BARBARA
1 Le petit Moustoir
56320 MESLAN
TEL : 06 14 12 14 41

à partir de la parution du règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au : 28MARS 2019 à minuit, **pour être pris en compte les droits d'engagement devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à : 125€ avec la publicité facultative de l'organisateur.**

: **sans la publicité facultative de l'organisateur (x2.)**

Si 4 jours avant la date de l'épreuve le nombre des engagés est inférieur à 32, l'organisateur se réserve le droit d'annuler son épreuve. Les droits d'engagement seront alors intégralement remboursés.

3.2.EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote à l'exception de la division SPRINT-GIRL.en cas de double monte avec la super sprint

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité, une pièce d'identité et le passeport technique.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les titres de participation ne sont pas admis.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

MAXI SPRINT : 30

TOURISME-CUP: :30 SPRINT-GIRL : :30

BUGGY-CUP : : 30 JUNIOR SPRINT : :30 **réservé aux pilotes nés entre du 01-01-2001et le 31.12.2007 INCLUS**

MAXI-TOURISME :30 BUGGY 1600 : :30

SUPER-SPRINT :45 SUPER-BUGGY : :30

4.4.NUMEROS

Les numéros de course utilisés seront impérativement ceux fournis par l'opérateur selon le tarif fixé par celui -ci ils doivent être conservés dans leurs dimensions d'origine. Le prix n'est pas compris dans les droits d'engagement.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera « publicité » ou sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITE ET INFRASTRUCTURES

6.1.PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur le circuit MARCEL MOULINEUF à MAURON 56. Il est long de 998 mètres et la largeur est comprise entre 12 et 16 mètres.

Le circuit est agréé par la FFSA en date **du 10 01 2019 jusqu' au 10 01 2023** sous le N° **56 12 19 0305 AC Nat 0998**

L'accès au circuit se fera MAURON, le circuit est situé à 1Km de la ville, MAURON est à l'ouest de RENNES 35.

6.7. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage officiel est situé à l'entrée de la pré-grille. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui sont affichés.

6.8. PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents à l'entrée de la pré-grille. Il est également possible de contacter l'organisation pendant l'épreuve au 0689602425, avant l'épreuve au 0240581327.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2. BRIEFING ORAL

Le briefing oral aura lieu sous le chapiteau de la restauration coté tour de la direction de course (assis) 15mn après la fin de la séance d'essais chronométrés. Seule la présence des pilotes est autorisée. Tenue correcte exigée

7.6.PARC FERME

A l'arrivée des demi-finales, toutes les voitures non qualifiées pour les finales et à l'arrivée des finales, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du parc fermé. Le Directeur de course et /ou le Collège des Commissaires Sportifs pourront placer en parc fermé les voitures de leur choix. Les voitures restent en régime de parc fermé 30 minutes à compter de l'affichage du classement officiel provisoire. Le non respect de cette règle entraînera l'exclusion du contrevenant.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Le classement officiel provisoire sera affiché 15mn maximum après la fin de chaque finale. Il deviendra définitif 30mn après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2.PRIX EN CHEQUE.

Les prix suivants seront distribués par l'organisateur technique pour un total de 5940€.
Les mêmes prix seront attribués aux 5 premiers de chaque catégorie.

1 ^{er}	200€
2 ^{ème}	150€
3 ^{ème}	125€
4 ^{ème}	100€
5 ^{ème}	85€

10.3. LES COUPES

10.4. Une coupe sera remise aux 3 premiers à la fin de chaque finale.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. *COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR*

Nombre de postes de commissaires de piste.....7
Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité.....**2 POUDRE 6KG ABC**
Nombre de commissaires en poste pendant l'épreuve.....**40 dont 3 par poste**

11.2P. *MEDICALISATION*

Conforme à l'article 2.2.2 / 2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article II A7 des RTS.

Le circuit n'est pas équipé d'un centre médical permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulances pour les concurrents.... 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges oui

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRES

.Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

.Horaires détaillés de l'épreuve.

Parution du règlement	dès la parution du permis d'organiser
Clôture des engagements pour les pilotes invités	le 28 MARS 2019
Publication de la liste des engagés :	le 3 AVRIL 2019
Date et lieu de l'épreuve	le 6/7 AVRIL 2019 à MAURON 56.

VENDREDI 5 AVRIL 2019

Vérifications techniques préliminaires pour les pilotes prioritaires

Horaire 10H-12H30

14H-22H00

SAMEDI 6 AVRIL 2019

Vérification administratives et techniques

de 7H30 à 10H15 selon convocation

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Salle du collège à 7H30. la première réunion du collège pourra être organisée le Vendredi soir

Briefing : un briefing écrit sera distribué aux vérifications administratives

Briefing oral : 15mn après les fin des essais chronos. (Stand restauration)

Essais chronométrés (1 essai)

le 6 AVRIL à partir de 8H30 ou 9H (selon le nombre)

PAUSE

1ere et 2 eme Manches qualificatives

le 6 AVRIL à partir de 13H

Fin de la 1ere journée

le 6 AVRIL au plus tard 19H30

DIMANCHE 7 AVRIL 2019

3 eme Manche qualificative

le 7 AVRIL à partir de 8 H 30

Pause et séances de dédicaces

Demi Finales & Finales

le 7 AVRIL à partir de 13 H ou 13H30 suivant le nombre

de pilotes

Fin du Meeting

le7 AVRIL fin du meeting 18H

Les manches qualificatives se dérouleront sur 5 tours

Les demi-finales se dérouleront sur 6 tours

Les finales se dérouleront sur 7 tours

La pôle position est fixée à gauche

Affichage des résultats provisoires

15mn après la fin de chaque finale

Podium sur le circuit à l'arrivée de chacune des finales

.Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

.Dossier de sécurité.

Toutes informations complémentaires autres que celles mentionnées dans les articles 1 à 11 doivent obligatoirement être annexées à ce règlement.

Pollution.

Les concurrents doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants (huile, hydrocarbures, pièces mécaniques diverses...) et leurs déchets et ne pas les laisser sur place sous peine d'amende, conformément à la réglementation générale Auto-Cross et Sprint-Car 2019